



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION de Janvier 2004 à Décembre 2008 *

Thèmes d'Interventions	Taux d'interventions	Durées d'interventions	Bénéficiaires	Répartition prév. du fond d'interventions	Répartition effective du fonds d'intervention	Modalités de rétrocessions
LOGEMENTS Opérations mixtes comprenant de l'habitat social	1,5 % par an (3 % par an moins 1,5 % pris en charge par la Région)	4 - 6 - 8 et 10 ans	Les collectivités locales et les EPCI	17,2 millions d'euros mini. jusqu'à 21,4 millions d'euros maxi.	19,91 millions d'euros	Possibilité de libération par tranche
EQUIPEMENTS PUBLICS	3 % par an	4 - 6 - 8 et 10 ans	Les collectivités locales ou territoriales et les EPCI	6,2 millions d'euros mini. jusqu'à 8,4 millions d'euros maxi.	10,97 millions d'euros	En une seule vente dès le début de la construction de l'équipement public et le remboursement du capital restant dû
ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES	3 % par an	4 - 6 - 8 et 10 ans	Les collectivités locales et les EPCI	2 millions d'euros mini. jusqu'à 4 millions d'euros maxi.	3,28 millions d'euros	Possibilité de rétrocéder les terrains au fur et à mesure de la commercialisation des zones
ESPACES NATURELS	3 % par an	6 - 8 et 10 ans	Les collectivités locales ou territoriales et les EPCI	0,8 millions d'euros mini. jusqu'à 1,6 millions d'euros maxi.	-	Possibilité de portage du patrimoine par l'EPF après remboursement par la collectivité
RESERVES FONCIERES	3 % par an	6 - 8 et 10 ans	Les collectivités locales et les EPCI	0,8 millions d'euros mini. jusqu'à 1,6 millions d'euros maxi.	-	Rétrocession à l'échéance contractuelle après remboursement des sommes dues